



BAREME DE LOCATION

A compter du 1^{er} Juin 2016

(Honoraires partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire)

Visites – Constitution de dossier Etablissement du bail et état des lieux

Honoraires TTC. :

10 % du loyer annuel dont 2 % pour l'état des lieux

(En application de la loi ALUR, la part locataire ne pourra excéder 8 € du m²
pour les frais et 3 € du m² pour les états des lieux)

Etablissement du bail uniquement

240 € TTC.

(En application de la loi ALUR, la part locataire ne pourra excéder 8 € du m²)

Etat des lieux

Appartement 90 € TTC.

Maison 150 € TTC.

(En application de la loi ALUR, la part locataire ne pourra excéder 3 € du m²)

Locaux professionnels

Visites – Constitution de dossier - Etablissement du bail

Honoraires H.T. :

15 % du loyer annuel HT. à la charge du preneur

***Selon l'arrêté du 10/01/2017, pour toutes locations réalisées
les honoraires affichés doivent être « effectivement pratiqués »***

ZAC de l'Epine - 1 Rue des Chardons - 72460 SAVIGNE L'EVEQUE Tél. 02.43.23.34.36

www.immobilier-tuffier.com

EURL LIONEL TUFFIER IMMOBILIER SARL AU CAPITAL 5 000€, CARTE PROFESSIONNELLE N° 7201 2018 000 034 277 DELIVREE PAR LA CCI DE LA SARTHE,
RCS LE MANS 524 896 610 N°SIRET 524 896 610 00028 - L'AGENCE NE PERCOIT PAS DE FONDS